Secondaire - 9e à 12e année

Type d'inscription	Dates limites			
	20 avril	13 juin	15 août	10 décembre
Élèves <u>inscrits</u> dans une école du CEPEO <u>en</u> 2020-2021	Les demandes reçues d'ici le 20 avril 2021 permettront de prendre en compte les choix de cours pour l'élaboration de l'horaire maître du PAVÉ. L'horaire maître du PAVÉ sera déterminé au 20 avril 2021. Pour les demandes reçues après cette date, l'offre de cours sera restreinte, ne permettant pas de combler les choix premiers de tous les élèves inscrits dans cette ronde.	Les demandes reçues après le 13 juin 2021 ne seront traitées que pour le 3e quadrimestre de l'année 2021-2022, pour une intégration en classe virtuelle le 1er février 2022, selon les cours prévus à l'horaire maître du PAVÉ.	Sans objet	Des demandes pour le 3e et 4e quadrimestres de l'année scolaire 2021-2022 seront acceptées jusqu'au 10 décembre 2021 pour une intégration au PAVÉ le 1er février 2022 (début du 3e quadrimestre). Après cette date, aucune demande ne sera approuvée, sauf exception.
Élèves nouvellement inscrits au CEPEO en 2021-2022 pour la première fois	Les demandes reçues d'ici le 20 avril 2021 permettront de prendre en compte les choix de cours pour l'élaboration de l'horaire maître du P.A.V.É. L'horaire maître du P.A.V.É. sera déterminé au 20 avril 2021. Pour les demandes reçues après cette date, l'offre de cours sera plus restreinte, ne permettant pas de combler les choix premiers de tous les élèves inscrits dans cette ronde.	Sans objet	Les demandes reçues après le 15 août 2021 ne seront traitées que pour le 3e quadrimestre de l'année 2021-2022, pour une intégration en classe virtuelle le 1er février 2022 , selon les cours prévus à l'horaire maître du PAVÉ.	